

Il faut qu'il soit clairement entendu avec les entrepreneurs que si l'on consent à ce que des chaussées soient faites au lieu des tréteaux, toutes les chaussées devront être construites de cette manière, ou au moins celles que l'ingénieur pourra ordonner de faire et non celles qu'eux-mêmes pourraient choisir.

Bien à vous,

JAMES H. ROWAN.

H. CARRÉ, écr.,

Ingénieur de service, section 15.

Le 18 septembre 1878, j'ai adressé la lettre que je viens de lire à M. Smith, alors à Winnipeg; je reçus celle-ci en réponse, le 26 du même mois.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN,
DISTRICT DE MANITOBA, BUREAU DE L'INGÉNIEUR,
Septembre 26, 1878.

MON CHER MONSIEUR.—J'ai fait récemment une inspection attentive de la section 15 de la ligne, et je vous adresse, sous ce pli, une liste des travaux qui doivent être exécutés, conformément à la recommandation de l'ingénieur-en-chef, faite le 22 mai 1878, dans son rapport sur le projet de M. Whitehead, en date du 6 novembre, 1877. Je n'ai pas été notifié par le département que cette recommandation de l'ingénieur-en-chef a été approuvée, mais je suis d'avis qu'il serait expédient de la suivre en autant que les ouvrages, énumérés dans la liste sus-mentionnée, sont concernés, et j'attirerai l'attention du département sur le sujet. En attendant vous pouvez poursuivre les travaux en conformité avec cette liste. Le mode de construction de la ligne aux endroits suivants est réservé pour l'étudier encore.—

Le lac à la Crosse,
Le lac Déception,
Le lac "War Eagle."

Je ferai tous mes efforts pour en arrêter les plans sous peu.

Votre obéissant serviteur,

MARCUS SMITH.

JAMES H. ROWAN, écr.,

Ingénieur de district.

Liste des ouvrages qui doivent être exécutés sur la section 15, conforme à celle communiquée à M. Carré que M. Marcus Smith m'avait ordonné de copier et que je devais considérer comme étant la liste mentionnée, dans sa lettre du 26 septembre 1878.

24.—Doit être réglé à Ottawa.

39-69.—Construire des caissons où il y a des remblais en terre, dans l'eau.

82.—Construire des quais en caissons à \$2.75, sur le côté sud.

106.—Estimer la maçonnerie en mortier à \$11.00. Estimer le coût des caisses de $2\frac{1}{2} \times 2\frac{1}{2}$, et le coût des tréteaux : si le coût de la maçonnerie excède de beaucoup, mettre des tréteaux.

133-40.—Mettre des seuils sur le roc pour voie double.

138 à 160.—Faire des sondages et lever les plans pour quais; pente 0.50.

168-70 à 171.—Faire d'abord des fondations en pierres perdues dans l'eau et ensuite la chaussée.

179 à 183.—Emprunter de la tranchée du côté de l'ouest pour des talus de soutènement.

187.—Faire un tunnel de 8 pieds.

219.—Construire un ponceau en forme de caisse No. 1.

224 à 229.—Emprunter la pierre à la tranchée.

243-80.—Mettre des pierres perdues.